

## NOMINATION

# Mme Dominique PY devient « *of counsel* » au bureau toulousain de **cLé réseau d'avocats (Paris, Toulouse, Marseille, ...)**

Le réseau d'avocats « cLé », créée en 1999 par Me Christophe LEGUEVAQUES, continue sa croissance en recrutant Mme Dominique PY.

« Avec Dominique, nous souhaitons compléter notre offre à destination des **entreprises innovantes**, qui recherchent des financements », déclare Christophe Lèguevaques.

« En effet, j'ai développé un savoir-faire en matière de montages de dossier de **subventions européennes** », ajoute Mme Dominique PY. « A côté de cet aspect, ce qui m'a intéressé c'est la complémentarité du cabinet CLE qui intervient dans de nombreux grands dossiers et qui a une approche pro-active en matière **d'environnement** et d'application immédiate des contraintes liées à la transition énergétique. Les entreprises et les collectivités doivent comprendre que cette contrainte peut devenir une source de **croissance durable** et partagée ».

« L'arrivée de Dominique s'inscrit dans notre **stratégie de développement** », précise Christophe Lèguevaques, « en 2014, nous devons intégrer un cabinet lyonnais spécialisé dans la fiscalité internationale ce qui sera un élément supplémentaire de notre développement à l'international. Pour cela, rendez-vous en février où nous annoncerons des surprises... », conclut-il énigmatique.

### Présentation des parties



**Mme Dominique PY** est titulaire d'une maîtrise en droit privé et d'un DEA Sciences criminelles. Elle a complété sa formation initiale par une Licence ès lettres. Depuis plus de 15 ans, Dominique intervient dans le montage et le suivi de projets innovants, incluant la recherche des meilleurs cadres programmatiques, cofinancements européens, nationaux, régionaux et la recherche de partenaires.

Me Christophe LEGUEVAQUES, avocat toulousain au barreau de Paris, est intervenu pour le compte de la Ville de Toulouse dans le dossier AZF, représente l'association SOS IRRADIES 31 dans le dossier des « irradiés », assiste et conseille plusieurs collectivités dans les contentieux contre DEXIA ou a permis à M. Laurent SPANGHERO de reprendre le contrôle de la société qu'il avait cédée à Lur Berri.



*cLe réseau d'avocats* regroupe des professionnels **indépendants** associés par une même **éthique**, une même **exigence** et une même volonté de **défendre et protéger** les intérêts de leurs clients.

Chaque associé a su développer une **compétence** reconnue dans son domaine et le cabinet propose ses services aussi bien aux collectivités locales qu'aux entreprises, aux associations qu'aux particuliers.

*cLe réseau d'avocats* intervient aussi bien en **conseil**, qu'en **assistance** ou **représentation** devant les juridictions ou dans le cadre des modes alternatifs de résolution des conflits (arbitrage, notamment).

*cLe réseau d'avocats* assure également une **veille juridique** dans ses domaines de compétences et ses membres participent à et animent activement des **formations** reconnues (colloques, conférences, formation professionnelle « ad hoc » ou « à la carte »).

L'un des plus grands atouts de *cLe réseau d'avocats* réside dans la **transversalité** et la **complémentarité** des équipes et des partenariats avec d'autres professionnels en France ou à l'étranger ainsi qu'avec d'éminents représentants du monde universitaire.

*cLe réseau d'avocats* est particulièrement adapté pour gérer des dossiers complexes et sophistiqués.

Depuis 2010, un partenariat a été signé avec le cabinet indien de Chennai *SPAB & Co Advocates & Legal Consultants*, Member of **LAW ASIA ALLIANCE**, <http://www.lawasia.com>).

#### NOS DOMAINES D'EXPERTISE

■ banque finance assurance ■ droit commercial (droit des sociétés, cession des fonds de commerce, baux commerciaux, ...) ■ droit social ■ recouvrement de créances et voies d'exécution ■ financement de projets, financement d'actifs ■ immobilier, construction, urbanisme, environnement ■ droit public, partenariats public-privé (PPP) ■ fusions-acquisitions, *private equity* ■ arbitrage, contentieux, actions collectives (*class action*) ■ droit des collectivités locales ■ restructurations et entreprises en difficulté ■ droit pénal des affaires ■ droit de la presse ■ droit de la propriété intellectuelle et des NTIC ■ droit la responsabilité (hommes, produits, structures, ...) et droit médical ■ concurrence et consommation ■ droit maritime et aérien ■ ■ ■